

ÉGATS

Etats Généraux Alternatifs du Travail Social



Résolution

adoptée par les

Etats Généraux Alternatifs du Travail Social lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2016



Union
syndicale
Solidaires



Collectif
Avenir Educus

Nous, travailleurs et travailleuses, réuni-e-s le 31 janvier 2017 aux Etats Généraux Alternatifs du Travail Social, attaché-e-s à nos valeurs historiques de solidarité et d'humanité, refusons de participer aux politiques d'exclusion et de stigmatisation menées par les pouvoirs publics dont ils nous voudraient être le bras armé.

Nous faisons le constat qu'une discrimination est organisée politiquement par nos Conseils Départementaux et l'Etat. Les travailleurs et travailleuses sociaux sont face à une volonté politique de traiter la question migratoire comme un trouble sociétal majeur plutôt que d'accompagner des personnes particulièrement vulnérables.

Partout en France, nous dénonçons les conditions d'accueil indignes des mineur-e-s isolé-e-s étrangères/ers : reconduites sauvages à la frontière italienne, absence de prise en charge, hébergement en hôtel ou dans des bâtiments insalubres, moyens humains très insuffisants. Les exilé-e-s adultes, quand ils ne sont pas chassé-e-s dans les rues ou contraint-e-s à vivre dans des bidonvilles, sont accueilli-e-s dans un nouveau type de structure, les Centres d'Accueil et d'Orientation (C.A.O), hors de tout cadre légal, encadré par un simple vademécum remis par les Préfectures.

C.A.O, mineur-e-s non accompagné-e-s, vademécum préfectoraux... l'innovation en termes de vocabulaire illustre parfaitement les velléités de nos gouvernants de casser un peu plus nos cadres de travail, de fouler aux pieds notre éthique professionnelle, de contribuer à l'illisibilité de nos missions et ainsi de faire évoluer le travail social vers du contrôle social.

Les conséquences sur les conditions d'accueil et de travail sont alarmantes :

- La sur-occupation des lieux d'accueil, la gestion de la violence induite, les délais d'attente insupportables, les structures d'accueil instrumentalisées pour diviser et le silence de l'administration entraînent des conditions d'accueil et de travail intolérables !
- L'absence de solutions pérennes d'hébergement et/ou de logement, les mineures et jeunes isolées dans la rue sans aucun accompagnement, la mise en concurrence inhumaine et scandaleuse des personnes accueillies, l'incitation à la dissuasion des demandeurs et demandeuses d'asile dans leurs démarches, l'incitation à la dénonciation, au fichage et au flicage ainsi que le recrutement de salarié-e-s non formé-e-s mettent à mal l'éthique et la déontologie professionnelle.
- Les alertes syndicales sont détournées par les directions et les pouvoirs publics afin de criminaliser les revendications ou dénonciations des salarié-e-s du secteur et des associations qui œuvrent en faveur d'un public vulnérable quelle qu'en soit l'origine. Nous considérons ces travailleurs et travailleuses sociaux comme des lanceuses et lanceurs d'alerte et qu'à ce titre elles et ils doivent être protégé-e-s par la loi.



